



PRENEZ DATE

1^{er} mai 2019

Haut-Léon
Communauté
accueillera le

Tour de Bretagne
cycliste



Conçu par Freepik

LES PRE-INSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS EN MULTI-ACCUEILS

Haut-Léon Communauté gère 3 multi-accueils répartis sur le territoire :

- Ty Ar Vugale, à Cléder
- Moutig, à Saint-Pol-de-Léon
- Aux doudous magiques, à Plounévez-Lochrist

Destinés à l'accueil d'enfants de 10 semaines à 4 ans, les multiaccueils proposent des places en crèche pour un accueil régulier, ou en halte-garderie pour tout accueil ponctuel. Ils répondent donc à tout type de besoins d'accueil : à ceux de parents qui travaillent quel que soit le temps de travail, tout comme à des parents qui ont besoin de quelques heures d'accueil pour une activité, un rendez-vous, besoin de souffler...

Comment solliciter une place en crèche ou halte-garderie ?

Les dossiers de pré-inscription aux multi-accueils de HLC sont à constituer auprès du Relais Petite Enfance, situé à la Maison de Service Au Public - Z.A. de Kerhall à Cléder, pour les accueils réguliers. La demande sera ensuite étudiée par la Commission d'Attribution des Places, qui se réunit 4 fois par an.

Les demandes d'accueil occasionnel (ou halte-garderie) et d'inscription s'effectuent sur rendez-vous avec la direction de la structure concernée.

↳ Contacts

Relais Petite Enfance

MSAP Z. A. Kerhall - Cléder

Tél. 02 98 69 23 13- relais@hlc.bzh

Multiaccueil « Ty Ar Vugale »

Kerhall – 29233 Cléder

02 98 24 35 75 - tyarvugale@hlc.bzh

Multiaccueil « Moutig »

Rue du Collège – 29250 Saint-Pol-de-Léon

02 98 69 78 30 - moutig@hlc.bzh

Multiaccueil « Aux doudous magiques »

Bellevue - 29430 Plounévez-Lochrist

Tél. 02 22 37 12 60 -

auxdoudousmagiques@hlc.bzh

LA PARENTHÈSE, FERMETURE ESTIVALE



La Parenthèse est un temps d'accueil gratuit est ouvert aux enfants de la naissance à 6 ans, accompagnés d'un parent restant présent. Il permet la rencontre, favorise les échanges entre le public et les professionnels au sein de locaux aménagés pour les enfants où plaisir, jeux et découvertes se conjuguent.

➔ **Contact**
06 48 89 82 29

> [Calendrier des permanences](#)

> [En savoir +](#)

Lieu de rencontre ouvert à tous (familles, parents, grands-parents, futurs parents...), La Parenthèse est ouverte les vendredi 6 et 20 juillet à la MSAP de Kerhall à Cléder, de 16h30 à 19h00, ainsi que le mardi 10 juillet à la MSAP des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon, de 9h30 à 12h00.

S'en suit une fermeture estivale pour une reprise de La Parenthèse le mardi 21 août à la MSAP des Carmes à Saint-Pol-de-Léon, de 9h30 à 12h00 et le vendredi 31 août à la MSAP de Kerhall à Cléder, de 16h30 à 19h00.

ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE, LES INSCRIPTIONS A LA SAISON 2018-2019 SONT OUVERTES !

Les inscriptions à l'École de Musique et de Danse de Haut-Léon Communauté pour la saison 2018-2019 sont ouvertes, excepté lors de la fermeture annuelle estivale ayant lieu du 12 juillet au 26 août.

➔ **Contact**
École de Musique et de Danse

Place Michel Colombe

Rue Pen Al Liorzou

29250 Saint-Pol-de-Léon

ecolemusiqueetdanse@hlc.bzh

02 98 69 11 11

 [EcoleMusiqueetDanse](#)

Pour la saison, l'École de Musique et de Danse offre les prestations ci-dessous :

- Éveil musique et danse (enfants)
- Initiation musique et danse (enfants)
- Parcours musical (enfants et adultes) : apprentissage instrumental, formation musicale et ateliers
- Initiation à la danse (enfants)
- Danse contemporaine (enfants et adultes)

Et également les activités suivantes :

- Chorale enfants/ado
- Chorale adultes
- Orchestres Musiques traditionnelles
- Musiques actuelles
- Ensemble d'instruments
- Etc.

Pour tout renseignement concernant les inscriptions, contacter l'École au 02 98 69 11 11.



PARTICIPATIONS FINANCIERES

Le Conseil Communautaire a décidé d'octroyer une participation financière de 2.000 € à l'association « A fer à flots ».

DES FORMATIONS QUALIFIANTES EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Dans le cadre de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental, la CAF et la MSA, Haut-Léon Communauté a décidé de mettre en place un dispositif de formations qualifiantes en direction des jeunes :

- passage du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) ;
- passage du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (B.A.F.D.) ;
- passage du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.) ;
- le Certificat de Qualification Professionnel Assistant de Moniteur de Voile (CQP AMV) ;
- le certificat Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (P.S.C.1.).



PLATEFORME MOBILITE

Haut-Léon Communauté apporte sa participation financière à hauteur de 10.000 € à la plateforme mobilité portée par l'Association Recherche Travail (ART).

Cette plateforme propose :

- une centrale de Mobilité :
 - Transport A la Demande ;
 - mise à disposition de véhicules ;
 - microcrédit pour réparation ou acquisition de véhicule.
- un dispositif d'accompagnement.

[> En savoir +](#)

FISCALITE

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Suite à la création de Haut-Léon Communauté, le Conseil Communautaire a décidé d'harmoniser les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur le territoire.

Les taux appliqués en 2019 seront les suivants :

- 9,45% pour les communes de Lanhouarneau, Plounévez-Lochrist, Tréflaouéan et Tréfléz ;
- 9,93% pour les communes de Cléder et Plouescat ;
- 9,99% pour les communes de l'Île de Batz, Mespaul, Plouéan, Plougoum, Roscoff, Saint Pol de Léon, Santec et Sibiril

Taxe de séjour

Une nouvelle réforme de la taxe de séjour entrera en vigueur au 1er janvier 2019 amenant Haut-Léon Communauté à modifier les modalités d'application de la taxe de séjour pour les établissements non classés à compter de 2019.

Les établissements concernés seront informés des évolutions.

CESSION DE TERRAIN POUR LE PROJET « AGES ET VIE »

Le Conseil Communautaire a décidé de procéder aux démarches de cession d'un terrain communautaire situé en centre ville de Saint Pol de Léon à la société « Ages et vie » pour son projet d'implantation d'une structure d'accueil de personnes âgées intermédiaire entre l'habitation individuelle de la personne et une entrée en EHPAD.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC ET DU TOURISME

Les élus communautaires ont souhaité un aménagement territorial solidaire et harmonisé.

Dans ce cadre, la Communauté a décidé de créer une Maison de Services Au Public au centre de Cléder qui intégrerait aussi l'Office de Tourisme. Les démarches d'acquisition du bâtiment et de réalisation des travaux sont engagées.

Les locaux de Kerhall seraient réaffectés à l'antenne de l'Ecole de Musique et de Danse actuellement sur Plouescat.

NAUTISME EN HAUT-LEON

Dans le cadre du développement du nautisme sur le territoire, Haut-Léon Communauté a décidé d'élaborer dès à présent un programme communautaire de voile scolaire.

Un groupe de travail sera, en outre, constitué en vue de l'écriture d'un projet de nautisme territorial concret prenant en compte l'ensemble des problématiques identifiées.

UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Jeudi 28 juin 2018 une convention de partenariat a été officiellement signée par les représentants de Haut-Léon Communauté, du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole. Elle a pour but de rationaliser les instances partenariales existantes et donner de la visibilité aux actions menées sur le territoire. La finalité étant de pouvoir ensemble porter un projet de « cohésion sociale » sur le territoire de Haut-Léon Communauté.



De gauche à droite :

Florence DANIEL, MSA d'Armorique

Delphine JACOB, élue au Conseil d'Administration MSA d'Armorique

Pascale PLEXIS MIOSSEC, directrice de la CAF Finistère

Agnès LE MEN, Vice Présidente de la CAF Finistère

Joëlle HUON, Vice-Présidente du Conseil Départemental

Aline CHEVAUCHER, Vice-Présidente de Haut-Léon Communauté en charge du pôle Services au Public

Bernard FLOCH, Vice-Président de Haut-Léon Communauté en charge de la Petite Enfance

> En savoir +

CET ETE, PAS DE VACANCES POUR LES DECHETS !



Consultez les bons gestes de tri même en vacances !

➔ **Contact**
Pôle Environnement
Ty Korn
29250 PLOUGOULM
Tél. : 0.800.220.574

> [En savoir +](#)

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : RAPPEL DES TARIFS APPLIQUÉS ET REDEVANCE DES CONTROLES PÉRIODIQUES

Il existe deux types d'assainissement pour les particuliers :
L'assainissement collectif et l'**assainissement non collectif** (ANC).

La loi a imposé aux usagers qui ne sont pas raccordés au réseau d'assainissement collectif (tout à l'égout), d'installer un ANC (fosse septique, fosse toutes eaux, tranchées d'épandage,...) qui est un dispositif individuel de traitement des eaux usées domestiques.

La vérification de tous les ANC étant obligatoire, il a été décidé par les communes que ces contrôles seraient assurés par le service SPANC de Haut-Léon Communauté.

Il est également imposé la mise en place de redevances (voir tableau ci-dessous) pour financer le contrôles des quelques 6 000 ANC du territoire.

Tarifs appliqués sur le territoire de Haut-Léon Communauté (délibération du 21 mars 2018 – possible révision annuelle de ces tarifs par le Conseil Communautaire) :

prestations	Montant de la redevance correspondante
Contrôle périodique d'un ANC existant	17 euros/an
Contrôle de conception d'un ANC neuf ou réhabilité (sur la base de l'étude de sol)	100 euros
Contrôle de réalisation d'un ANC neuf ou réhabilité (visite de terrain)	85 euros
Divers contrôle (contrôle pour vente, 1ere visite d'un ANC, contre visite de réalisation des travaux, avis sur CU, avis sur agrandissement, toute intervention ponctuelle du SPANC,...)	68 euros

Il existe notamment la redevance de contrôle périodique de ces assainissements qui est déjà instaurée sur certaines communes à hauteur de **17 euros par an**.

Afin d'harmoniser la compétence « SPANC (Service Public d'Assainissement Collectif) », le Conseil Communautaire a décidé d'appliquer cette redevance à l'ensemble du territoire à partir de 2018. Ainsi tous les usagers dont l'habitation est équipée d'un ANC recevront désormais une facture au cours du dernier trimestre de chaque année.

➔ **Contact**
Service Public d'Assainissement Non Collectif
Pôle Environnement Ty Korn
29250 PLOUGOULM
Tél. : 02.98.29.21.47 (possibilité de laisser un message en cas d'absence de l'agent)

BACS À ORDURES MÉNAGÈRES : RAPPEL DES CONSIGNES D'USAGE ET D'ENTRETIEN

Haut-Léon Communauté met à disposition des habitants des conteneurs destinés à recevoir, en sac fermé, les ordures ménagères (restes de repas, emballages non recyclables, résidus de balayures...).

Trier ses déchets est un geste écocitoyen permettant de préserver l'environnement.

Pour ce faire, les déchets recyclables doivent être déposés dans les bornes de tri (ou bacs à recyclables)

Les déchets électriques, spéciaux et dangereux sont à déposer en déchetterie.

Qui assure le lavage de mes bacs ?

Il est rappelé aux usagers qu'ils sont en charge de l'entretien des bacs roulants. Par mesure d'hygiène et de salubrité, et par respect pour les agents assurant la collecte, il est préconisé de le faire régulièrement (ne pas hésiter à les désinfecter).

Quelques conseils

- Emballez les restes de viande et de fruits de mer (dans du papier journal) avant de les mettre, en sac fermé, dans la poubelle.
- Placez votre conteneur dans un endroit frais ou ombragé.
- Nettoyez et aérez régulièrement le conteneur.

Mon bac est en mauvais état, cassé ou a disparu

Pour obtenir un nouveau conteneur ou le faire réparer, il convient de contacter le service déchets au n° vert : 0800.220.574 (appel gratuit).

Dépôts sauvages

Il est interdit de déposer des déchets sur la voie publique (y compris au pied des bornes de tri) en dehors des contenants à déchets faisant l'objet de ramassage particulier.

Il est rappelé que les incivilités et le non-respect de ces consignes peuvent faire l'objet de poursuites à hauteur de 175€

↳ Contact

Pôle Environnement

Ty Korn

29250 PLOUGOULM

Tél. : 0.800.220.574

HAUT-LEON COMMUNAUTE

Maison des Services Au Public ● 29, rue des Carmes - BP 116 ● 29250 Saint-Pol de Léon ● Tél. : 02 98 69 10 44